

# BULLETIN

## DU

# Syndicat Central des Agriculteurs

## DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

Compte de Chèques Postaux  
N° 6.015 — NANTESLes Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine  
de 9 heures à Midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

Téléphone 1.95

LE PROCHAIN « BULLETIN »  
PARAITRA LE 2 FEVRIER

## LA SITUATION

### LES ENGRAIS

Nous avons prévenu nos adhérents dans notre dernier bulletin, de l'instabilité des cours des engrais azotés et de l'impossibilité dans laquelle nous nous trouvions de leur garantir des prix fermes pour une assez longue période.

Principalement le nitrate de soude dont le prix est lié d'une façon absolue au cours de la livre anglaise, ne peut que nous donner des surprises fâcheuses à la suite des soubresauts que celle-ci vient d'éprouver. C'est, en effet, devant une majoration d'environ 14 fr. par cent kilos sur les prix donnés par notre tableau, numéro du 5 janvier, que nous nous sommes trouvés inopinément au début de la semaine. Hier, la livre avait reperdu une grande partie, c'est-à-dire environ les 2/3 de son avance.

Nos syndiqués comprendront tout notre embarras, et la réserve dans laquelle nous sommes obligés de nous maintenir tant que les cours de la livre et des marchandises ne seront pas quelque peu stabilisés.

Nous avons déjà avisé nos agents de la situation. Si celle-ci venait à se modifier, nous les mettrions au courant dans le délai le plus bref.

Les syndiqués qui auraient intérêt à être promptement renseignés pourront s'adresser à eux. A défaut, qu'ils nous écrivent directement, nous les renseignerons par retour du courrier.

**DERNIERE HEURE.** — Le prix de la livre se maintenant à un taux plus modéré, nous pouvons accepter quelques ordres en nitrate de soude broyé sur la base de 129 fr. les 100 kilos logés en sacs réglés à 100 kilos pour livraison de détail, franco toutes gares. Réductions d'usage pour quantité plus importante par wagon complet.

## Sulfate de Cuivre

La hausse continue encore. Nous sommes actuellement à 196 fr. toutes nos conditions usuelles et pour quantité limitée.

Mêmes prix pour la bouillie Azur et le soufre sublimé, soit 180 et 88 fr.

## Pulvérisateurs pour blés

Les demandes d'appareils pulvérisateurs à acide sulfurique ont été très nombreuses, et l'Office agricole départemental nous a en conséquence déjà prévenus que les ristournes promises ayant à peu près atteint le montant des crédits spéciaux portés à son budget primitif, nous devons faire toutes réserves pour les nouvelles

commandes que nous lui faisons connaître. Si ultérieurement ces crédits n'étaient pas épuisés en totalité, nous serions avisés dans quelle mesure nous pourrions faire profiter encore nos adhérents des disponibilités de l'Office.

Nous sommes à même de procurer à nos adhérents des lances latérales beaucoup plus longues que les lances ordinaires, et qui sont maintenues par une ceinture et une attache spéciale libérant le bras du poids de cette lance, ce qui facilite beaucoup le travail, et a, de plus, l'avantage d'éloigner sans fatigue de l'ouvrier, les jets pulvérisateurs, lesquels sont au nombre de 2 ou même 3.

Prix de la lance avec 2 jets 40 fr.  
— — — 3 jets 45 fr.

port en plus.

Rappelons à ceux qui l'auraient oublié que les mélanges d'eau et d'acide sulfurique à 52/53° que nous avons indiqués s'entendent en volume du litre et non sur la base du poids du litre.

## SYNDICAT AGRICOLE

de la Presqu'île Guérandaise

Une assemblée générale des membres du Syndicat agricole de la presqu'île guérandaise aura lieu le dimanche 3 février 1924, à neuf heures, à Guérande, dans la Salle des Sociétés, bâtiment de la Justice de paix.

## LES CHAMBRES D'AGRICULTURE

### devant le Sénat

Le Sénat a consacré sa séance du 19 décembre à la discussion du projet de loi relatif à l'organisation des Chambres d'Agriculture.

Au nom de la Commission de l'Agriculture, dont il était le rapporteur, M. Emile Chomet a demandé qu'un terme soit apporté aux dissentiments qui avaient régné jusqu'ici et que le Sénat adopte sans changements le texte voté par la Chambre des députés. Malheureusement, la Commission des Finances réclamaient la suppression de la disposition donnant le droit aux Chambres d'agriculture de trouver les ressources nécessaires à leur indépendance dans des centimes additionnels sur la propriété non bâtie.

Accueilli, comme toujours, avec la sympathie et le respect que lui mérite sa haute autorité, M. Méline s'est élevé énergiquement contre cette opposition. Après avoir rappelé que la Chambre des députés n'a pas hésité à donner aux Chambres d'Agriculture la faculté qui leur serait ainsi refusée, il a ajouté :

« Le monde agricole n'admettra jamais que le commerce et l'industrie voguent à pleines voiles, conduits et soutenus par les puissantes Chambres de Commerce et que l'agriculture française, qui depuis la guerre a fait des pas de géant, soit privée plus longtemps d'un instrument d'action

et de progrès sans lequel elle ne peut devenir ce que nous désirons tous, la plus grande industrie du pays. »

De vigoureux applaudissements ont accueilli cette éloquente intervention. M. Henry Chéron, ministre de l'Agriculture ; MM. Maurice Guesnier, Faure, Damescour, Delahaye, de Jouvenel, ont insisté dans le même sens. Mais M. Fernand David, rapporteur de la Commission des Finances, profitant habilement du côté faible du projet qui fait des ouvriers agricoles des électeurs et des éligibles aux Chambres d'Agriculture, a fait valoir que, dans les départements où ces organismes seront entre les mains des ouvriers, ceux-ci, qui ne paient pas d'impôts, en voteront sur le dos des agriculteurs. Cette menace paraît avoir exercé son influence sur l'assemblée ; le paragraphe de l'article 34, relatif à la faculté d'établir des centimes additionnels, a été repoussé par 141 voix contre 123.

L'ensemble du projet ainsi amputé a été adopté. Il a dû retourner devant la Chambre des députés qui l'a adopté en fin de session.

Henry SAGNIER.

(Agriculture Pratique).

## La législation sur la chasse

Le Sénat a discuté et adopté, dans sa séance du 27 novembre, un projet de loi présenté par le ministre de l'Agriculture en vue de modifier plusieurs parties de la loi du 3 mai 1844 sur la police de la chasse et de compléter cette loi.

M. Machet, rapporteur, a résumé les dispositions nouvelles comme il suit : définition de la clôture pour les propriétés sur lesquelles la chasse est autorisée toute l'année sans permis ; fixation par les préfets de l'heure de l'ouverture de la chasse le matin ; interdiction du commerce et du colportage du gibier tué à l'aide d'engins prohibés par la loi ; interdiction de la chasse en avion et en automobile ; majoration apportée aux amendes ; leur doublement, quand il est fait usage de la bicyclette, de l'automobile ou de l'avion ; système des astreintes pour obliger à la livraison des objets prohibés ; fixation à un minimum de 200 francs de la valeur des instruments de chasse non représentés ; augmentation du délai de prescription pour les délits de chasse ; enfin, faculté donnée à l'Etat de commissionner des gardes particuliers appartenant à des Associations cynégétiques ou à des Fédérations de sociétés de chasse, en vue de la répression du braconnage. Les observations échangées sur ces différents sujets ont montré l'unanimité de l'assemblée préoccupée de sauvegarder le gibier sans nuire aux intérêts agricoles.

M. Machet a exprimé le regret que des mesures législatives n'aient pas été présentées pour assurer la protection des oiseaux utiles.

Il n'est pas besoin de nouvelles mesures législatives pour protéger les oiseaux utiles à l'Agriculture ; il suffirait que celles qui existent fussent appliquées. Malheureuse-

ment, on voit, chaque année, des préfets insérer, dans les arrêtés sur la chasse, des dispositions tout à fait contrairement à la loi. Il serait temps que de tels abus disparaissent.

Henry SAGNIER.

(Journal d'Agriculture pratique).

## Le régime des tourteaux

Dans sa réponse à une question qui lui était adressée par un député, réponse insérée au « Journal Officiel », le ministre de l'Agriculture a rappelé les dispositions adoptées afin de garantir aux agriculteurs des quantités suffisantes de tourteaux de graines oléagineuses.

Pour faciliter l'approvisionnement du troupeau français en aliments concentrés, l'Administration de l'Agriculture a obtenu :

a) La garantie du maintien en France d'octobre à avril de 20.000 tonnes de tourteaux alimentaires et 5.000 tonnes de tourteaux engrais, ces stocks étant réduits respectivement à 10.000 et 2.500 tonnes pendant les mois de mai à septembre inclus ;

b) La cession à l'Agriculture des tourteaux vendus sur le marché intérieur, à un cours inférieur de 15 p. 100 au cours du marché de Londres, pour les qualités équivalentes, cette réduction étant consentie pour les expéditions par wagons complets et étant abaissée à 10 p. 100 pour les expéditions fractionnées.

Cette situation qui semble jusqu'à ce jour avoir donné aux agriculteurs toutes garanties pour obtenir les quantités de tourteaux dont ils peuvent avoir besoin, pourrait être modifiée si les circonstances l'exigeaient.

Tout en rendant à ces dispositions la justice qu'elles méritent, on doit constater qu'elles ont été impuissantes à provoquer en France la baisse des prix à laquelle les agriculteurs aspirent. En effet, les cours du marché de Londres sont formulés en livres sterling ; or, la valeur actuelle de la livre est plus de trois fois supérieure à sa valeur normale comparativement à la monnaie française. C'est la conséquence de la fâcheuse situation du change.

La dernière phrase de la note ministérielle semble présager de nouvelles dispositions.

## LE CRÉDIT AGRICOLE

La Commission plénière de l'Office National du Crédit agricole a tenu sa réunion semestrielle le 15 Novembre au ministère de l'Agriculture sous la présidence de M. Fernand David, Vice-Président, remplaçant M. Henry Chéron, ministre de l'Agriculture, empêché.

Du rapport présenté par le Conseil d'Administration, dont lecture a été donnée par M. Viger, Président du Conseil d'Administration, il résulte que les avances accordées depuis 1900 jusqu'au 15 avril 1921, date de l'entrée en fonctionnement de

L'Office, se sont élevées à 156 millions et que celles qui ont été attribuées depuis le 15 avril 1921 jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 1923 ont atteint 279.632.000 francs.

Au total, le montant des avances accordées, a été ainsi de 435 millions 1/2 environ.

Les remboursements effectués ayant atteint plus de 70 millions 1/2, le solde des avances en cours au 1<sup>er</sup> novembre 1922 est de près de 365 millions dont 113 millions en prêts à long terme individuels en vue de l'accession à la petite propriété, 53 millions 1/2 en prêts à long terme aux pensionnés militaires de la guerre et près de 93 millions en avances aux sociétés coopératives agricoles.

Grâce aux prêts à long terme consentis par les Caisses régionales, le Crédit agricole a déjà permis la constitution de 15.000 petites propriétés rurales.

La Commission, tout en se félicitant des importants résultats donnés par le Crédit agricole, a été très préoccupée de la réduction de la dotation de l'Office national du Crédit agricole qui n'était plus au 1<sup>er</sup> novembre que de 114.692.000 francs, y compris les 68 millions remboursés au titre de la loi du 4 mai 1918. Elle a envisagé les moyens qui pourraient permettre de trouver les ressources nécessaires pour augmenter la dotation du crédit agricole, notamment l'affectation exclusive, à cette dotation, des redevances annuelles de la Banque de France telle qu'elle était prévue par la loi fondamentale de 1899 sur les Caisses régionales de Crédit agricole.

La Commission plénière a donné son avis favorable à divers projets de loi déposés par le Ministre de l'Agriculture, notamment le projet ayant pour but d'autoriser les Caisses de Crédit agricole à accorder aux propriétaires ruraux des prêts destinés à l'amélioration du logement des travailleurs agricoles et le projet de loi tendant à permettre l'acquisition de jardins par les ouvriers agricoles, pères de familles nombreuses ou comptant au moins 25 ans de services dans une même famille.

MM. Viger, Clémentel, Bachelet, Henry Sagnier ont été réélus membres du Conseil d'administration de l'Office national du Crédit agricole.

## Le sulfatage des arbres fruitiers

Ce n'est pas aux lecteurs du *Journal d'Agriculture pratique* qu'il faut apprendre les maux nombreux dont souffrent les arbres fruitiers et les traitements qui s'imposent aux cultivateurs pour défendre les vergers menacés par les insectes ou les maladies cryptogamiques.

Les traitements mixtes qui permettent la lutte simultanée contre ces deux fléaux ont souvent été conseillés; il ont été de nouveau étudiés par de nombreux chercheurs, en 1922.

Malgré la propagande faite pour les bouillies sulfocalciques, c'est, en général, aux bouillies cupriques qu'on donne la préférence.

Lorsqu'on expérimenta, en 1903, contre la chenille fileuse du prunier les traitements chimiques, sur les nombreux composés essayés, on donna la préférence à un mélange de nicotine et de bouillie bordelaise. « La repousse des feuilles disait le rapport de M. Gruvel, a été magnifique et ces feuilles sont d'un vert sombre. L'arbre respire la santé la plus parfaite, tout comme s'il n'avait jamais été contaminé. »

Cette action des bouillies cupriques sur le feuillage a souvent été observée. Dans nos jolies de vignes et de pruniers, les branches basses du prunier conservent leurs feuilles plus longtemps que les branches supérieures parce qu'elles bénéficient des sulfatages de la vigne. Peu de cultivateurs, trop peu encore, sulfatent leurs arbres, sauf dans les années d'invasions de chenilles. Ils emploient alors généralement les bouillies cupriques nicotinées et les emploient irrégulièrement: les arbres disséminés dans les jolies de fourrages n'étant pas traités à cause du danger d'intoxication, forment témoins. On voit dès la fin septembre les arbres sulfatés garder leurs feuilles, tandis que les pruniers témoins les perdent.

Ce qu'on a moins noté, car les occa-

sions de le faire ont été rares, c'est l'heureuse action du sulfatage sur le fruit. Observation facile cette année où la prune a été, en Agenais, assez abondante, où la sécheresse a été très forte, et à cause de cette sécheresse bien des plantations mal labourées. Sécheresse et mauvais travail mettaient l'arbre dans de mauvaises conditions de végétation et pouvaient compromettre la belle venue ou la parfaite maturation des fruits. J'ai pu le constater expérimentalement sur une forte plantation: partout où les arbres ont été traités, la feuille, plus verte, a sans doute mieux rempli ses fonctions, soit fonction chlorophyllienne, soit plus modestement ombrage et protection contre le soleil, le fruit a mûri plus lentement et mieux, il ne tombait pas ratatiné et un peu confit, à la fin de la saison ou au moindre vent, mais il restait sur l'arbre, gonflé, garni, nourri, se détachant beaucoup plus régulièrement que sur les pruniers témoins.

Ce fait méritait, je crois, d'être noté. C'est un avantage de plus à porter à l'actif du sulfatage des arbres.

GUY DE MONTARD.

(*Journal d'Agriculture pratique.*)

## Le Marché de la Villette

La mauvaise organisation du marché de la viande de Paris est bien connue. Nous avons publié, ici, un certain nombre d'articles sur ce sujet d'un si grand intérêt pour notre région productrice de viande de boucherie et qui alimente, pour une large part, la Villette et les Halles centrales.

Les animaux transportés vivants arrivent après un voyage plus ou moins long toujours fatigués, quelquefois fiévreux. Le tiers environ de ces animaux n'est même pas abattu à la Villette; il est réexpédié sur d'autres centres de consommation par les marchands de bestiaux de Paris.

Cette pratique devrait être abandonnée depuis longtemps en France, comme elle l'a été dans tous les pays. Ce ne sont pas des animaux vivants qu'il faudrait faire voyager, mais bien de la viande abattue et débitée par quartiers. On réaliserait ainsi une notable économie sur les frais de transport. La réexpédition du cinquième quartier: abats, tête, peau, suif, viscères, etc., qui représente au bas mot, 40 % du poids de l'animal, serait supprimée, le tout restant dans les régions productrices pour alimenter des industries locales.

Une réforme du marché et des abattoirs de la Villette sur ces bases avait été envisagée et semblait en bonne voie. Mais les puissants syndicats qui sont les maîtres du marché, menacés d'être déposés du monopole de fait dont ils jouissent, ont mis sur pied un projet tout différent. Ce projet va être soumis incessamment au Conseil municipal de Paris. Il s'agit de la construction d'abattoirs gigantesques qui ne coûteraient pas moins de deux cents millions. Les finances de la Ville n'en seraient pas obérées, un groupe financier offrant de faire les fonds qui permettraient de créer un centre d'abatage unique d'où la viande serait expédiée partout.

On voit de suite les dangers d'un pareil projet. Le marché de Paris impose déjà ses prix à toute la France, et il a été maintes fois démontré que les cours y sont faussés par des manœuvres contre lesquelles les éleveurs ne cessent de protester. Que serait-ce si on fait cet « abattoir national », comme on l'appelle déjà, qui aura pour effet de supprimer toute concurrence en centralisant dans les mêmes mains toute la production?

Il est clair que les consommateurs, comme les producteurs, seraient à la merci du consortium qui aurait financé ce vaste accaparement. Nous aurions pour la viande ce que nous avons déjà pour le blé, la main-mise sur le marché par une puissance anonyme et irresponsable.

M. André Courtin a traité cette question avec compétence dans le *Petit Journal Agricole*. M. Courtin espère que « M. le Ministre de l'Agriculture, qui a souvent donné des preuves de sa volonté de défendre les intérêts agricoles et de son énergie à le faire, ne laissera pas se perpétuer ce monopole de la viande, destructeur de l'élevage français. »

Nous voudrions partager cet espoir, mais nous savons trop qu'en démocratie c'est la ploutocratie qui règne et gouverne. Ne nous faisons pas d'illusions: tout est à craindre et nous ferons bien de ne compter que sur nous-mêmes. Dans les circonstances présentes, une seule voie nous est ouverte pour soutenir la lutte contre les pouvoirs d'argent, celle de l'association professionnelle. La profession organisée, le régime corporatif follement détruit par la Révolution rétabli et adapté aux conditions actuelles de la vie. Tel est le moyen de remédier à la confusion et au désordre que nous voyons s'étendre et régner partout.

M. Ambroise Rendu, parlant à la réunion préparatoire des Etats Généraux, le 18 octobre dernier, de l'organisation professionnelle de l'agriculture, a eu raison de dire qu'elle devait avoir pour base le syndicat agricole communal.

Ce sont, en effet, les syndicats agricoles communaux qui pourront fonder et gérer, avec le moins de frais, les petites coopératives où les consommateurs se procureront les produits de l'agriculture à des prix qui ne seront pas grevés des bénéfices prélevés par des intermédiaires trop nombreux. Ainsi et seulement ainsi pourra être réalisée la décentralisation du marché, particulièrement la décentralisation du marché de la viande.

JULES DAVOST.

(*Action Française du Dimanche.*)

## Main d'œuvre étrangère

Nous avons publié dans notre dernier numéro une note indiquant que l'Office régional de la main-d'œuvre, 1, rue de l'Ecluse, à Nantes, pouvait procurer aux agriculteurs des ouvriers Polonais ou Tchèque-Slovaques.

A ce sujet, M. le chef de l'Office nous donne les précisions suivantes en nous priant de les insérer dans notre bulletin. « La main-d'œuvre est à recruter en Tchèque-Slovaquie.

» Les frais d'introduction sont de 190 fr. par ouvrier rendu Toul, plus les frais de voyage à 1/2 tarif de Toul au lieu de travail.

» Une somme égale à celle versée pour l'introduction est due à l'ouvrier lors de l'expiration de son contrat, c'est-à-dire au bout d'un an comme prime forfaitaire de retour. Mais la perception de cette indemnité ne force pas l'ouvrier à rentrer chez lui. »

L'Office nous signale en même temps qu'il existe des disponibilités de main-d'œuvre agricole suisse. Les ouvriers suisses arrivent à pied d'œuvre à leurs frais. Ils touchent à titre d'indemnité de voyage 100 fr. au bout d'un an, 75 fr. au bout de 9 mois, 25 fr. si l'ouvrier n'est resté que trois mois.

Cette même indemnité est due en cas de licenciement de l'ouvrier pour raison de force majeure avant l'expiration du contrat, sans que le congédiement soit motivé par la faute de l'ouvrier. Mais l'Office nous prévient que d'après ses renseignements les Suisses sont assez exigeants sur la question du logement et du couchage.

## La conservation du beurre

Le beurre livré à lui-même et abandonné à l'action combinée de l'air atmosphérique et des variations de température ne tarde pas à s'altérer, en même temps qu'il contracte une odeur et un goût désagréables.

Ce phénomène, connu sous le nom de rancissement, paraît être dû à une série de modifications de la matière grasse: celle-ci subit à la fois des oxydations complexes et surtout un processus microbiologique qui met en liberté de la glycérine et des acides gras. Il faut noter cependant que, d'après les travaux de laboratoire les plus récents, les réactions chimiques se produiraient les premières et prépareraient pour ainsi dire un terrain de culture favorable à l'activité des micro-germes; le dédoublement de la matière grasse serait donc uniquement le résultat de l'évolution des infiniment petits.

Il est, par suite, absolument rigoureux de

penser qu'en les détruisant, ou, tout au moins en les paralysant et en les forçant à rester dans un état de vie ralentie, on doit empêcher, le rancissement. Malheureusement, le problème de la stérilisation du beurre est un des plus ardues qui puissent être proposés à l'activité créatrice des chercheurs.

Quand, opérant sur du lait absolument privé de germes et le plaçant à l'abri de toute possibilité d'infection ou d'ensemencement, on laisse la crème se rassembler à la partie supérieure du liquide, puis quand on recueille et baratte aseptiquement cette crème, on obtient un agglomérat de matière grasse, mais on n'obtient pas du beurre à proprement parler. Le beurre est le produit du barattage de la crème « mûre », c'est-à-dire qu'il dérive d'une véritable fermentation, et, pour si soigneusement que cette fermentation soit conduite, elle s'accompagne toujours d'une survivance de germes parasites dont quelques-uns, en évoluant ultérieurement, sont la cause déterminante du rancissement. C'est là une théorie qui peut sembler à la fois un peu audacieuse et très abstraite. Il n'en est pas moins indispensable de l'exposer, au moins dans ses grandes lignes, pour faire comprendre pourquoi et comment, normalement, le beurre doit rancir au bout d'un certain temps.

Cependant, comme le beurre ranci voit sa valeur marchande très diminuée, on s'est attaché à découvrir les moyens de le conserver à l'état frais aussi longtemps que possible.

Tout d'abord, en le fabriquant dans d'excellentes conditions et suivant une technique rigoureuse, en le débarrassant avec soin de son petit lait par un malaxage prolongé, en le lavant à l'eau stérilisée, puis en l'essorant d'une façon aussi complète que possible, on diminue celles des chances de détérioration qui le menacent du fait de l'acidification des liquides retenus mécaniquement dans ses pores. Un bon beurre peut ainsi être conservé frais pendant quelques jours; mais le problème de sa conservation à longue échéance n'en demeure pas moins intégralement posé.

Evidemment, la stérilisation par la chaleur est impraticable: elle amène des modifications de goût et la simple fusion donne déjà un produit qui n'est pas utilisable pour la consommation de table. Pourtant, des études sont faites en vue de chauffer le beurre dans une atmosphère inerte, et de l'amener ainsi graduellement, jusqu'à + 120°, température à laquelle tous les microgermes sont tués; elles n'ont d'ailleurs donné, jusqu'ici, aucun résultat satisfaisant au point de vue industriel.

A défaut de la stérilisation par la chaleur, l'emploi de diverses substances antiseptiques a été préconisé. Mais, parmi ces substances, il faut d'abord éliminer comme inacceptables toutes celles qui sont toxiques ou irritantes et toutes celles qui ont une odeur forte et persistante. Le choix reste par suite limité à celle qui, à tort ou à raison, sont considérées comme dépourvues de toxicité.

Parmi elles, en première ligne, il faut citer l'acide borique et le borax à la dose de 5 grammes environ par kilogramme de beurre, qui ont une action indéniable; il en est de même des fluorures, des silicates et des fluoroborates dont l'innocuité, affirmée par certains hygiénistes, notamment par Perret, est formellement niée par d'autres, en nombre important. Enfin, l'acide salicylique et certains de ses sels ont donné des résultats très positifs, au point de vue de la conservation du beurre pendant un temps plus ou moins long. Cependant, il ne faudrait pas s'exagérer leur efficacité, et la conservation qu'ils assurent n'est pas indéfinie. Cela n'a, du reste, rien qui doive surprendre: la chirurgie moderne a énergiquement proclamé la faillite des antiseptiques et, au moins pour les plaies non infectées, renonce de plus en plus à leur emploi pour adopter la méthode opératoire strictement aseptique. C'est en somme une application thérapeutique du vieux précepte: prévenir vaut mieux que guérir.

Aussi, les règlements d'administration publique prohibent-ils d'une façon absolue l'introduction dans le beurre, vendu comme beurre frais, de toute substance quelle qu'elle soit, destinée à en assurer

la conservation pendant un temps plus ou moins long. Cette prohibition est formelle et si, depuis la guerre, le service de la Répression des Fraudes se montre tolérant, la réglementation n'a pas été « officiellement » modifiée. (A suivre.)

FRANCIS MARRE,  
Chimiste-expert près la Cour d'appel de Paris.  
(Journal d'Agriculture pratique.)

## TOURTEAUX DE PALMISTE ISSUES DE RIZ

Nos stocks sont épuisés en disponible, mais nous attendons de nouveaux wagons d'ici le commencement de février.

## Pommes de terre de semences

Renouvelant nos précédents avis, nous pouvons aujourd'hui donner les prix suivants pour les pommes de terre de semences : 45 fr. à 75 fr. les 100 kilos sur wagon Bretagne suivant sortes.

## LES RÉCOLTES CÉRÉALES

Les minoteries du rayon n'ont pas été détournées de leurs achats en froments indigènes par les événements de la Bourse de Paris, et les blés ont continué à se traiter aux environs de 96 fr. les 100 kil. sur wagon départ.

Les offres sont plutôt restreintes en culture. Or les estimations de notre dernière récolte les plus pessimistes ne permettent pas d'évaluer celle-ci à moins des 2/3 de la quantité nécessaire aux besoins normaux des ensemençements et de la consommation, et comme un tiers seulement de l'année est écoulé, et que les importations de blé étranger, si restreintes qu'on les indique, représentent encore quelques millions de quintaux, nous devons trouver encore en culture la moitié au moins de la récolte 1923. Nous ne citons que pour mémoire les succédanés employés en mélange avec la farine de froment, dont cependant le total arrive à une quantité intéressante.

Nous avons parlé plus haut des événements de la Bourse de Paris. Ces événements consistent dans la décision prise par le Président du Syndicat général de la Bourse du Commerce de laisser incoûtés les cours des céréales et autres marchandises traitées au marché de Paris, pour ne pas favoriser la spéculation qui trouvait là, paraît-il, motif à déprécier notre monnaie nationale.

Cette décision a surpris bien des intéressés et les avis sont très partagés. Critiquée par les uns, approuvée par les autres, elle ne semble pas, en tous cas, devoir être maintenue bien longtemps.

La séance de la Chambre de ce jour, jeudi, pourra peut-être amener la solution rapide attendue de tout le commerce des blés et farines.

— Vendredi 18. — Les séances de la Bourse de Paris ont repris leur cours hier soir et les prix cotés sur les diverses marchandises se sont peu écartés de ceux pratiqués samedi matin.

## VINS

La situation reste toujours la même. Si les affaires sont plutôt calmes, il faut reconnaître que les prix sont, par contre, toujours fermes. Les détenteurs tiennent bon et le commerce, qui a besoin de nos vins de pays, est bien obligé de consentir finalement aux prix exigés.

La consommation suit son cours régulier et les statistiques mensuelles sont là pour appuyer notre façon de voir.

Nous relevons en effet à l'Officiel les chiffres suivants à fin décembre 1923, pour notre département.

Sortie des chais des récoltants :  
En décembre..... 51.793 hectolitres  
Depuis le 1<sup>er</sup> octobre. 228.060 —

Quantités soumises au droit de circulation :

En décembre..... 53.418 hectolitres  
Depuis le 1<sup>er</sup> octobre. 226.686 —

Stock au commerce  
de gros..... 134.022 —

Signalons le parallélisme constant des quantités sorties des chais des récoltants et de celles soumises au droit de circulation. Nous pouvons, croyons-nous, en conclure au maintien régulier de l'absorption par la consommation de nos vins de pays. Les 1922 viennent heureusement seconder les 1923 dont les prix élevés en muscadets ont tout d'abord retardé l'écoulement, mais la récolte de ceux-ci était fort réduite et nous pouvons citer des centres où il ne reste déjà presque plus rien à vendre.

La position est donc très bonne. Si les viticulteurs sont raisonnables et se tiennent sensiblement dans les prix actuels, la consommation absorbera facilement les disponibilités.

Nous maintenons donc les mêmes prix que précédemment.

## OFFRES ET DEMANDES

Afin que ce service spécial puisse être assuré d'une façon parfaite, nous prions nos adhérents qui ont demandé une insertion soit pour les offres soit pour les demandes, de nous faire connaître le résultat obtenu à la suite des différentes propositions qui leur ont été soumises, cela évitera des correspondances devenues inutiles lorsque le but cherché est atteint.

Prix des insertions : 1.50. (3 lignes maximum).

### OFFRES

122. — Plants de vignes greffés, toutes variétés de la région ; producteurs directs et hybrides provenant d'une maison de confiance recommandée par le Syndicat. Prix spéciaux aux adhérents.

129. — A vendre, plants racinés hybrides et producteurs directs, variétés excellentes tant comme production que comme qualité de vin. S'adresser à M. Terrien-Biré, la Blanchetière (Chapelle-Basse-Mer).

1. — A louer à demi-fruits ou à prix d'argent, pour le 1<sup>er</sup> novembre 1924, une bordière de 9 hectares, dont 3 hectares et demi en vigne, et située dans la commune de Monnières.

2. — A louer à demi-fruits, pour le 29 septembre prochain, une ferme de 27 hectares, située à Nozay.

3. — A vendre, pour changement, bateau faneur « Massey Harris ». Occasion exceptionnelle.

4. — A vendre : une charrue vigneronne Souchu-Pinet, état neuf, et une décauilonneuse, état neuf.

5. — A vendre bel attelage : Boghey couvert, jolie jument, harnais complets.

6. — A louer à 1/2 fruits pour 29 septembre 1924, bonne ferme de 44 hectares, située commune de Guenrouët.

7. — A vendre, jument baie 10 ans, 1 m. 62, routière remarquable, vite, avec charrette anglaise légère, état neuf, garniture cuir jaune, capote, rideaux, roues caoutchoutées : 5.000 fr.

8. — A vendre en bon état un break pouvant convenir à jardinier maraîcher : 400 fr.

9. — A vendre beau et fort poulain percheron noir, 18 mois, attelé. Très doux.

10. — A vendre : 1<sup>o</sup> une faucheuse à 1 cheval, état neuf ; 2<sup>o</sup> un chien d'arrêt épagneul, 20 mois, arrête, rapporte ; 3<sup>o</sup> un petit beagle gascon, 16 mois, pour le lapin.

11. — A vendre jument baie, 4 ans, 1 m. 60, très douce, attelée, habituée aux travaux agricoles.

12. — A vendre garden-car, roues caoutchoutées, état de neuf, joli harnais bouclerie cuivre.

13. — A vendre à l'état neuf, un concasseur à graines pouvant marcher au moteur ou avec un manège.

14. — A vendre vache bretonne : 1.050 francs.

15. — A vendre cheval bai, 8 ans, 1 m. 55 environ, très doux, propre à tous travaux.

16. — A louer à 1/2 fruits pour le 11 novembre prochain, une ferme de 30 hectares, sise en Loire-Inférieure.

vembre prochain, une ferme de 30 hectares, sise en Loire-Inférieure.

### DEMANDES

1. — On demande un ménage en force pour exploiter, à moitié fruits, une ferme de 35 hectares, située à Saint-Gildas-des-Bois.

2. — On demande ménage jardinier vigneron, femme occupée 3 heures par jour à travaux divers. Références exigées.

3. — On demande à acheter d'occasion et en bon état, une pompe à purin et un traîneau à bascule.

4. — Nous avons acheteur 1.500 à 2.000 kilos sarrazins belle qualité. Faire offres au Syndicat.

Le Gérant : Th. PIGREE.

## Cours des Marchés de gros

Sauf variations  
et à titre de renseignement

### GRAINS ET FARINES

Nantes, le 18 janvier

		PRIX DES 100 KILOS	
Froment.....	1923	96 à »	»
Seigle.....	»	75 à 76	
Avoine.....	»	67 à 68	
Orge.....	»	74 à 75	
Sarrazin.....	»	77 à 78	
Son.....	»	60 à 61	
Fèves.....	»	» à »	
Farine.....		» à 125	

### FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	90 » à 100 »
Paille — — — — —	90 » à 95 »
Foin, les 500 k. en ville	110 » à 130 »
Paille — — — — —	115 » à 120 »

### VINS

Muscadet 1 <sup>er</sup> choix, nu, 1923...	430 à 450
Muscadet 2 <sup>e</sup> choix, nu 1923...	380 à 400
Gros-plant 1 <sup>er</sup> choix, nu, 1923...	200 à 210
Gros-plant 2 <sup>e</sup> choix, nu, 1923...	150 à 180

### BESTIAUX

Paris-La Villette, le 17 janvier.

Espèces	Amenés	Vendus	Kilo sur pied		
			1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Bœufs...	3 032	3 000	4 21	3 20	2 60
Vaches...	1 580	1 585	4 20	3 15	2 55
Taureaux...	422	415	3 84	3 05	2 75
Veaux.....	1 843	1 835	6 30	4 75	3 75
Moutons....	14 159	14 000	6 15	5 10	4 50
Porcs.....	3 228	3 228	6 20	6 10	6 00

## PRODUITS DIVERS

Sauf variations

### SAVONS (marques diverses)

Blanc, 72 % huile.....	325 »
Blanc, 64 ou 60 % huile.....	310 »
Bleu pâle.....	290 »

Les 100 k. en barres sur wagon Nantes ou en sortie d'octroi pour 1/2 caisse de 70 k. environ.

Majoration de 2 fr. par 100 k. pour livraisons en morceaux de 400 et 500 grammes.

Blanc, de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en barres... 314 »

Les 100 k. par caisses de 50 k. en sortie d'octroi ou sur wagon Nantes.

Blanc de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en morceaux 316 »

### HUILE A MANGER

Huile d'olive extra vierge garantie pure, l'estagnon de 10 k..... 74 »

l'estagnon de 5 k..... 37 50

Huile de table extra douce La Délicate, l'estagnon de 10 k..... 58 »

l'estagnon de 5 k..... 29 50

Huile d'olive garantie pure, l'estagnon de 10 k..... 65 »

Huile de table La Cardinale, l'estagnon de 10 k..... 50 »

Franco toutes gares ou pris à Nantes.

## Chaux pour l'Agriculture

Chaux de Montjean

Grosse chaux, en belle pierre blanche.....	75 »
Chaux menue, ou cendre de chaux.....	35 »
Chaux agricole, mélangée.....	72 »
Chaux blutée livrée en sacs de 35 kilos.....	85 »

Sacs facturés, mais repris même prix. Les 1.000 kilos sur wagon départ Poids de l'hectolitre de grosse chaux. 92 à 95 kilos. Pureté : 90 % de chaux pure.

Chaux grise de Saint-Pompain (Deux-Sèvres)

52 fr. le mètre cube franco toutes gares grands réseaux, Sud de la Loire.

57 fr. le mètre cube franco toutes gares grands réseaux, Nord de la Loire.

Poids du mètre cube, environ 7 à 800 k.

## PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail

pouvant être fournis par le Syndicat

Tous ces prix sans engagement

Devant l'instabilité des cours de toutes les marchandises diverses que nous procurons habituellement à nos membres, nous ne pouvons garantir le maintien des prix portés sur un bulletin pendant une période de 15 jours.

Aussi nous avisons nos adhérents que toutes les commandes que nous recevons d'eux seront exécutées aux cours du jour de la réception de leurs commandes et au mieux de leurs intérêts.

Riz Saïgon importation n° 2 type

Java..... 129 »

Brisures de riz 1 et 2..... manq.

Brisures de riz Cargo, sacs de 100 k. manq.

Farine basse de riz (sacs de 75 k.) 72 »

Remoulage de fèves (sacs de 75 k.) manq.

Manioc en cossettes (sacs de 60 k.) 85 »

Manioc en farine (sacs de 80 k.) 92 »

Pour porcelets.

Les 100 kilos pris à Nantes ou sur wagon Nantes.

Diminution de 2 fr. par 100 kilos pour les marchandises prises à l'usine de Chantenay ou sur wagon Chantenay.

### TOURTEAUX EN FARINE ET DIVERS

Coprah en pains..... 87 »

Arachides Rufisque extra blanc... manque

Arachides Rufisque blanc (sacs de 80 k.)..... 86 »

Palmiste en farine (sacs de 50 k.) 66 »

Disponible manque, wagon attendu vers 10 fév.

Les 100 kilos logés wagon Nantes ou en magasin

Manioc en farine fine, pour veaux 96 »

Manioc en farine extra-fine d° 100 »

Issues de riz en sacs de 100 k... 59 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Tourteau de maïs broyé..... 80 »

Farine grasse de maïs PRIMA... 100 »

Granulé condensé pour volailles 73 »

Farine de viande..... 110 »

Poudre d'os alimentaire..... 65 »

Farine d'os alimentaire..... 70 »

Les 100 kilos logés, sur wagon Vertou.

Aliment mélassé l° « Intensif »..... 45 »

Son mélassé..... 60 »

Les 100 kilos logés, en sacs de 75 kilos sur wagon Chantenay

Avoine grise de pays (sauf variations) 80 »

Avoine bigarrée..... 76 »

Blé noir..... 88 50

Orge d'Algérie..... 78 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes ou pris à Nantes

### PRODUITS DES RAFFINERIES SAY

Mélasse Say, 80 % mélasse, logée en sacs de 75 kilos, les 100 kilos..... 46 »

Son mélassé Say, 50 % mélasse, logé en sacs de 50 kilos, les 100 kilos..... 60 »

Paille Say, 50 % mélasse, logée en sacs de 50 kilos, les 100 kilos..... 43 »

Dosages en mélasse garantis sur facture.

Sur wagon départ Paris et Pont-d'Ardres

ANNONCES INSEREES SANS AUCUNE INTERVENTION DU SYNDICAT

# VIGNES AMERICAINES



C'est aux Pépinières Girault que vous devez nos plus belles grappes.

Les plus beaux plants de vigne, meilleur marché que partout ailleurs, authenticité et sélection garanties.

**Etabl<sup>s</sup> Eugène GIRAULT**

PÉPINIÉRISTE-VITICULTEUR

Jaunay-Clan (Vienne) — Téléph. N<sup>os</sup> 3 et 0.75

Exposition N<sup>o</sup> Paris 1911 : 1<sup>er</sup> Prix, Médaille d'Or  
Hors Concours — Membre du Jury

60 HECTARES VIGNOBLES & PÉPINIÈRES

Plants greffés des meilleures variétés

Producteurs directs recommandés - Vastes Champs de Pieds-Mères - Champs d'expériences

Catalogue prix-courant sur demande

La Maison accepterait Représentant sérieux

## VOITURES D'ENFANTS

OCCASIONS ET NEUVES

ACHAT — ÉCHANGE — RÉPARATIONS

MAINGUY, 23, Chaussée de la Madeleine - NANTES

## ALAMBIC COYAC — Nantes

14, rue Beauséjour

— SON MODÈLE 1921 —

de plus en plus simplifié, se recommande par son rendement et la qualité des eaux-de-vie fabriquées

A VENDRE 250.000 plants de vigne greffés et producteurs directs recommandés, authenticité et sélection garanties, prix défiant toute concurrence, s'adresser à M. E. GIRAULT, domaine de la Ronde, à JAUNAY-CLAN (Vienne) téléph. 3. — 60 hectares vignobles et pépinières, commandes et expéditions soignées.

## Assurances Agricoles

**J. DURAND-GASSELIN**

3, rue Boileau - NANTES

L'UNION

C<sup>ie</sup> d'assurances contre l'incendie

ZURICH

C<sup>ie</sup> d'assurances contre les accidents

Agents dans tous les cantons

**TAUPANOSE DÉTRUIT RADICALEMENT LES TAUPES**

LA TAUPANOSE offre le moyen le plus simple, le plus efficace, le plus économique de détruire les TAUPES. Son produit assure une destruction rapide et complète, pouvant être employé en tout temps et en tout lieu. Emploi très facile, sans danger et à la portée de tout le monde (NOTICE FRANCO).

Un seul flacon suffit pour détruire en 1 jour plus de 250 Taupes. — Livraison fr. 50 contre mandat.

MILLET, Pharmacies de 1<sup>er</sup> d. RAMBOUILLET (S. & O.)

R. C. Rambouillet, 1.032

**L. PIOGÉ**  
F. CHARPENTIER, Succ<sup>r</sup>

1, Rue Sainte-Catherine  
NANTES

Constructeur

Si vous intéressez, demandez la Brochure la VIGNE les HYBRIDES PRODUCTEURS DIRECTS

Adressée gratuitement sur demande

Plants greffés — Producteurs directs

Boutures greffables

Portegreffes racinés

Collection variétés de table

**ARBRES FRUITIERS**

FORESTIERS et d'ORNEMENTS

E. LEMERLE "Le Lion-d'Or" NANTES  
(Loire-Inférieure) - tél. 16.63

Brochure catalogue. Prix-courants franco sur demande

ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS

**VIGNES**

J. FOULONNEAU, Viticulteur  
à Saint-Christophe-la-Croix (M. et L.)

Plants greffés, extra beaux, de toutes les variétés de l'Ouest et des meilleurs Hybrides.

Racines producteurs directs.

Hybrides nouveaux.

Boutures greffables.

Arbres fruitiers.

Toutes garanties d'authenticité et références demandées par les Acheteurs.

Poteaux en Pierre pour Vignes, sur fil de fer. — Franco gares.

Prix-courant franco sur demande.

**SACS LA TEXTILE FRANÇAISE**

3, Rue du Calvaire - NANTES (Tél. 20.50)

Ateliers et Entrepôts, 28 à 34, rue Henri Cochand

A actuellement à la vente, des lots très importants de SACS NEUFS et D'OCCASION pour GRAINS, FARINE, POMMES DE TERRE, OIGNONS, MARRONS, etc.

Livraison immédiate — Prix sans concurrence

TOILES, FILS, FICELLES, BACHES

Si le prix de:

**30 FR**

A L'HECTARE POUR VOTRE

**AZOTE**

VOUS CONVIENT

essayez

**NITRAGINE**

Demandez-nous les Copies de Lettres des Cultivateurs qui l'ont déjà employée.

281, Rue Saint-Honoré, Paris  
R. C. 211.636 Seine

FABRIQUE de BOUCHONS d'Articles de caves, de chaix, de tonnellerie

Ancienne Maison H. RICHARD

**E. PILLORGET**

2, rue Guépin - NANTES (près la place du Bon Pasteur)

Chèques Post. Nantes 5649 — Tél. 15.86

Pompes - Tuyaux caoutchouc

Mèches soufrées et tanins

Bondes de Barriques

Bassines - Entonneaux

Colles et Clarifiants pour Vins

Conseils sur les soins à donner aux vins

Nous engageons les Agriculteurs et Viticulteurs, à s'assurer de suite contre les accidents de travail pour leur personnel salarié, et les personnes de leur famille (loi du 15 décembre 1922) à la

**C<sup>ie</sup> d'ASSURANCES GÉNÉRALES**

Représentée par

**L. Feildel & H. Devorsine**

1, Rue Affre — NANTES

Assurance contre les accidents de toutes natures

Mortalité bétail et contre la grêle

ASSURANCE VIE et RENTES VIAGÈRES

EN QUOI CONSISTE LE NOUVEAU TRAITEMENT DES RHUMATISMES DE L'INSTITUT ANTIARTHRITIQUE

Ce nouveau médicament qui révolutionne depuis plus d'un an la médecine de l'arthritisme est entièrement différent de tout ce qui a été fait jusqu'ici et a sur ses prédécesseurs des avantages immenses. Il permet d'attaquer le mal au point même, articulations ou muscles, où celui-ci provoque la plus grande douleur. Il pénètre en effet directement à travers les tissus, tandis que les médicaments absorbés par la bouche, en partie détruits par la digestion, sont disséminés à tout l'organisme et arrivent en quantité insuffisante au point où ils devraient produire un effet thérapeutique.

On comprend, dans ces conditions, l'extraordinaire efficacité d'une telle méthode qui a de plus pour elle de n'être nullement douloureuse, d'être absolument inoffensive et étant très rapide dans ses effets, d'être d'un prix très modique, la mettant à la portée de toutes les bourses. L'Institut Antiarthritique de Nantes fonctionne au 4 de la rue Dobrée. Le prix de la consultation n'est que de 10 francs. Les malades seuls ou accompagnés de leur médecin habituel peuvent s'y présenter de 9 h. à midi et de 2 h. à 6 heures.

Tout le monde Peintre avec

**la Peinture Bourey**

PRÊTE A L'EMPLOI, SOLIDE & ÉCONOMIQUE EN TOUTES NUANCES ET EN BOITES DE TOUTES CONTENANCES

Depuis à NANTES :  
DROGUERIE MARTINETTY, 10, Quai du Port-Ballant

**PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE**

O. PILLET, 1, rue Haudaudine et 149, quai de l'Hôpital, Nantes

PRODUITS DE PREMIER CHOIX — RAISSE DE PRIX

**UNIVERSEL ENSACHEUR TRIOU** COUTE 75 FR. FRANCO RAPPORT 20 FR. PAR JOUR

ÉTABLISSEMENTS "TRIOU" à MONTGERO (S. & O.)

R. C. Corbeil 2.385. — M. Charles BERNARD, Représentant Régional, 66, boulevard Saint-Aignan, NANTES

Imprimerie DUPAS & C<sup>ie</sup>, 57 & 79, rue St-Clément — Nantes